



Separation et droit sur la maison

Par **titinono**, le **22/06/2016** à **21:16**

Bonjour,

Je me suis séparé après avoir été pacsé.

J'ai acheté la maison pendant notre concubinage mais avant le pacs.

J'apparais seul sur les documents d'achat.

Nous avions un compte joint sur lequel le crédit était prélevé.

Madame veut m'obliger à vendre la maison et prendre la moitié.

Elle mettait son salaire sur le compte mais je mettais la somme nécessaire au paiement du crédit.

Elle n'a rien payé.

Quels sont ses droits et les miens?

Peut-elle m'obliger à vendre ou me réclamer la moitié?

Par avance merci.

Par **Lag0**, le **23/06/2016** à **07:58**

Bonjour,

D'après vos explications, vous êtes seul propriétaire. Votre ex ne peut donc rien réclamer à ce niveau.

En revanche, si elle prétend avoir participé au financement et si elle peut le prouver, elle pourra demander à être remboursée de ces sommes.

Par **titinono**, le **23/06/2016** à **17:42**

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **23/06/2016** à **21:43**

Je pense la même chose, vous alimentiez tous 2 un compte joint sur lequel VOTRE prêt était prélevé, mais il y a forcément participation conjointe aux paiements faits avec ce compte.